

munie ; 60 aux fêtes de l'Invention, de l'Exaltation de la Croix, si l'on fait une aumône ; 70 aux 7 jours de la neuvaine de Noël ; 80 tous les Jendis, en visitant le St. Sacrement.

IV. 300 jours, chaque jour de l'Octave de la Pentecôte.

V. 200 jours, chaque fois, qu'on écoute la parole de Dieu, et 20 qu'on dit : Loué et remercié soit à tout moment le très-Saint-Sacrement, et bénie soit à jamais la très-pure et Immaculée Conception de Marie ;

VI. 60 jours à toute bonne œuvre ;

VII. 50 jours : 10 en invoquant les saints noms de Jésus et de Marie ; et 20 en récitant un *Pater*, *Ave*, pour les vivants et pour les morts.

Tâchons de gagner toutes ces indulgences et offrons-les, tous les matins, à Marie pour les appliquer aux âmes du Purgatoire selon son bon plaisir ; je dis pour les âmes du Purgatoire, car il vaut mieux les leur appliquer toutes que d'en garder aucune pour soi. Notre-Seigneur a dit à Ste. Gertrude : En cédant tes mérites aux autres tu ne les perds pas, tu les doubles au contraire. Si quelqu'un était étonné de voir attachées à ce scapulaire tant d'indulgences, qu'il considère l'excellence des intentions auxquelles elles sont accordées, et qu'il sache que l'Eglise a en son pouvoir, dit St. Thomas, tous les mérites de Notre Seigneur qui sont infinis et qu'Elle peut les dispenser comme elle juge convenable.

Or, les 6 *Pater*, *Ave*, *Gloria*, qu'on récite, se disent en l'honneur de la Ste. Trinité, l'Immaculée Conception, pour la conversion des